

CONSEIL DE LA VILLE

AVIS DE PROPOSITION

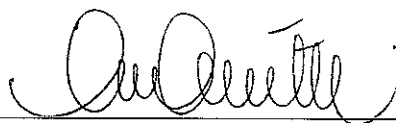
Séance du 20 février 2017

- ATTENDU QU'** il est du devoir des élus d'assurer la santé et la sécurité des citoyens ;
- ATTENDU QUE** les activités du Port de Québec font l'objet de questions et revendications des citoyens des quartiers centraux depuis plusieurs années ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Québec n'a pas soumis de document à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour commenter l'étude d'impact environnemental soumise par le Port de Québec dans le cadre de l'évaluation du projet d'aménagement d'un quai en eau profonde au Port de Québec – Beauport 2020 ;
- ATTENDU QUE** le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est constitué à la fois de citoyens, d'élus et d'intervenants du milieu ;
- ATTENDU QUE** le mémoire soumis par le CVAP condamne les dépassements passés et futurs des normes en matière de qualité de l'air et qu'il souligne le caractère incomplet de l'étude présentée par le Port ;

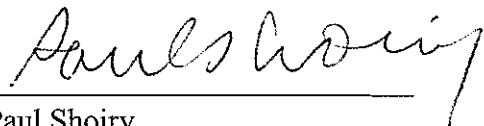
IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil de la Ville appuie le mémoire du Comité de vigilance des activités portuaires déposé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du processus de consultation publique du projet d'aménagement d'un quai en eau profonde au Port de Québec – Beauport 2020.

Proposé par : Madame Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-diamants, Arrondissement La Cité-Limoilou

Appuyé par : Monsieur Paul Shoiry, conseiller municipal du district Saint-Louis-Sillery, Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge



Anne Guérette
Chef de l'opposition officielle
Conseillère municipale
District du Cap-aux-diamants
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Ville de Québec



Paul Shoiry
Conseiller municipal
District Saint-Louis - Sillery
Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge
Ville de Québec